
V. Conseil Supérieur de l'Instruction publique

La session du Conseil Supérieur de l'Instruction publique, ouverte le 19 janvier 1925, a duré cinq jours. Elle a été consacrée à l'examen de quelques affaires contentieuses et, surtout, à l'étude et à l'adoption de nombreux projets d'arrêtés. Ceux de ces projets qui intéressaient l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur n'ont pas donné

(1) « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par extension des dispositions de ma circulaire du 23 octobre 1922, j'ai décidé que les jeunes filles pourront être admises à suivre, dans les établissements secondaires de garçons, les cours préparatoires aux grandes écoles où les femmes peuvent entrer ». (*Bulletin administratif* n° 2517, 1^{er} août 1923, page 60).

lieu à de longues discussions. Ils avaient pour objet les modifications souvent légères qu'il convient d'apporter aux règlements en vigueur pour les mettre en harmonie avec les besoins de l'enseignement ou avec les conditions économiques actuelles.

Deux des projets soumis au Conseil Supérieur concernaient spécialement l'Enseignement secondaire. Le premier, adopté à peu près sans discussion, fixe les « petites vacances » du 23 décembre au 3 janvier et du dimanche des Rameaux à celui de Quasimodo. En outre, il laisse deux jours à la disposition du Recteur qui les fixera après avis du Conseil Académique.

Le projet d'arrêté sur l'organisation de l'enseignement moderne a retenu pendant trois longues séances l'attention du Conseil Supérieur réuni en Commission de l'Enseignement secondaire. Ces trois séances ont été suivies d'une séance plénière du Conseil au cours de laquelle les décisions ont été prises.

Le souci de la défense de l'enseignement scientifique et l'obligation de présenter le contre-projet étudié avec le Comité de l'Association des professeurs de mathématiques ont amené le représentant des agrégés de mathématiques à prendre une part active aux débats.

En raison de l'importance que présente la question pour l'avenir de l'Enseignement secondaire et en particulier pour l'enseignement scientifique, je crois utile de reproduire ici la majeure partie des arguments que j'ai présentés au Conseil et de donner en substance ceux qui ont été développés pour soutenir ou pour combattre le contre-projet que j'avais fait distribuer aux membres du Conseil. La Commission de l'Enseignement avait bien voulu, au commencement de sa première séance, me désigner comme rapporteur du projet.

Réunion dans les mêmes classes des élèves des deux enseignements. — A la base même du projet soumis au Conseil Supérieur on trouve l'intention de réaliser l'unité de l'Enseignement secondaire. Afin qu'il n'y ait qu'un seul Enseignement secondaire le régime d'études y est organisé de manière que, depuis l'entrée en Sixième jusqu'à la première partie du Baccalauréat, les élèves soient obligatoirement réunis pour tous les enseignements communs. Telle est la question fondamentale qui a retenu, en premier lieu, l'attention du Conseil.

Le système proposé étendrait à tous les établissements d'Enseignement secondaire la pratique que les nécessités financières ont fait adopter dans les lycées et collèges dont les effectifs sont trop faibles pour qu'on puisse constituer plusieurs divisions. Sur 120 lycées, environ 80 sont dans ce cas et l'Administration affirme que les résultats qui y sont obtenus sont comparables à ceux que donnent les établissements où les élèves forment des divisions distinctes. Il convient toutefois de retenir que les lycées qui ont des divisions distinctes sont les plus peuplés : à eux seuls ils réunissent les deux tiers de la population scolaire.

La réunion des élèves des deux sections permet aussi d'assurer le

service avec un personnel moindre, ce qui est à considérer à une époque où le recrutement des professeurs est devenu difficile.

Si ces nécessités financières et ces difficultés de recrutement du personnel ne doivent pas forcément être retenues par le Conseil, elles n'en sont pas moins l'objet des préoccupations de l'Administration.

En faveur du principe de cette réunion des élèves, il y a aussi des raisons d'ordre pédagogique, il existe même des raisons morales.

Réunir les élèves des deux enseignements, n'est-ce pas élever en dignité et en valeur l'enseignement moderne ? n'est-ce pas faire en sorte que cet enseignement ne soit plus considéré comme inférieur à l'enseignement classique ? n'est-ce pas lui assurer les mêmes professeurs donnant dans les mêmes conditions le même enseignement aux élèves des deux sections ?

Ce système d'une conception si séduisante n'est pas exempt de graves inconvénients pédagogiques. Je les ai indiqués au Conseil, j'ai montré aussi sur un exemple quelles difficultés d'ordre pratique rencontrera sa réalisation.

Si en Sixième et en Cinquième on réunit pour l'enseignement du français les élèves qui font du latin et ceux qui n'en font pas, le professeur qui voudra se servir du latin pour l'enseignement du français en sera empêché par la présence des élèves de la section moderne. En s'arrêtant à cette difficulté, le professeur ne fera-t-il pas perdre à ses élèves classiques une partie du bénéfice qu'ils doivent normalement retirer de leurs études latines ? Pour restreindre la portée de cette objection, on a affirmé que nombre de professeurs n'utilisent plus le latin pour l'étude du français et se bornent à expliquer le français par le français.

Pour mettre en évidence les difficultés pratiques d'organisation, j'ai étudié le cas d'un lycée moyen comme il en existe une dizaine à Paris, un plus grand nombre dans les départements. Ces difficultés seraient encore plus considérables dans les lycées très peuplés.

Le lycée choisi comme exemple possède actuellement trois divisions de Sixième A comptant à elles trois une centaine d'élèves et une division de Sixième B qui en a une quarantaine. Comment ces 140 élèves seront-ils répartis ? Ne peut-on craindre tout d'abord que l'Administration collégiale remarquant que 140 est inférieur à 3 fois 50 propose de grouper ces élèves en trois divisions seulement au lieu de 4. Il y a déjà, ce qui est infiniment regrettable, des Sixièmes de 50 élèves, il en existe même qui ont plus de 60 élèves. Ne va-t-on pas en augmenter le nombre ? Si oui, il en résultera, avec une fatigue plus grande pour le personnel, un affaiblissement certain de l'enseignement, car c'est surtout pour les jeunes enfants que les groupements nombreux doivent être proscrits. Il semble que, pour être acceptable, la proposition de fusion des deux enseignements devrait être accompagnée d'une limitation stricte des effectifs. Sans pouvoir prendre d'engagement ferme sur ce point, M. le Directeur de l'Enseignement secondaire nous déclara qu'il n'avait aucunement l'arrière-pensée d'augmenter le

nombre des classes trop peuplées et que le projet soumis au Conseil était indépendant de toute considération de cet ordre.

J'ai donc supposé les 140 élèves considérés plus haut répartis entre quatre divisions : Sixième 1, Sixième 2, Sixième 3, Sixième 4, comprenant chacune 25 classiques et 10 modernes et j'ai examiné comment pourrait être constitué le service d'un professeur de grammaire. En attribuant à l'un des professeurs de l'établissement les 4 heures de français communes aux 40 élèves de Sixième 1 et les six heures de latin spéciales aux 25 classiques de cette division, comment complètera-t-on le service de ce professeur ? On ne peut, sans risquer de lui donner une tâche trop lourde, lui donner le même service en Sixième 2. Alors on lui confiera le français seul ou le latin seul dans cette division, ce qui présente le grave inconvénient de confier les 25 élèves classiques de Sixième 2 à deux professeurs différents pour le français et pour le latin.

La difficulté paraît encore plus grande pour les trois heures de français spéciales aux élèves de l'enseignement moderne. Pour ces trois heures, les 40 élèves modernes de Sixième seront certainement réunis. Alors se manifeste, de la façon la plus nette, l'impossibilité d'éviter que des groupes de ces élèves aient deux professeurs différents pour le français !

L'établissement d'un horaire sera une tâche d'autant plus épineuse qu'il faudra pour réunir les élèves de diverses divisions que les enseignements communs les laissent libres simultanément.

A l'appui de cette argumentation, on a invoqué ce fait bien connu en pédagogie générale que les classes les meilleures au point de vue des progrès sont les plus homogènes. Les classes qu'on nous prépare sont loin de remplir cette condition.

En outre, si l'enseignement libre ne pratique pas les réunions qui seront imposées à l'enseignement public, ne pourra-t-il en tirer avantage auprès des familles ?

A la suite de cette discussion, l'Administration a déclaré qu'elle n'envisage pas l'application immédiate et intégrale de la mesure projetée. D'ailleurs, cette mesure ne fait l'objet d'aucun projet d'arrêté.

Il s'agit seulement d'étendre progressivement et dans la mesure du possible ce qui se fait déjà dans les petits établissements. Dans ces conditions et avec ces réserves le Conseil a admis, à une très forte majorité, le principe de la fusion des deux enseignements.

Une mesure prévue par le projet officiel a reçu l'approbation unanime du Conseil. Afin d'éviter que l'enseignement moderne soit encombré par les non-valeurs de l'enseignement classique, le passage de la Sixième A à la Cinquième B ne sera admis que pour les élèves ayant obtenu dans les matières de l'enseignement commun les notes nécessaires pour le passage de la Sixième A à la Cinquième A.

Les horaires des classes de Sixième, Cinquième, Quatrième et Troisième. — L'horaire proposé pour la section moderne comportait pour

les mathématiques en plus des deux heures communes en Sixième, Cinquième, Quatrième, et des 3 heures communes en Troisième, une heure d'exercices pratiques exclusifs de tout enseignement nouveau. Cette heure d'exercices pratiques devait contribuer à donner aux élèves de l'enseignement moderne une sorte de compensation : la version latine étant un excellent exercice de raisonnement pour les élèves de la section classique, il avait paru naturel de développer par d'autres moyens les mêmes facultés dans l'enseignement moderne et de faire appel aux mathématiques pour atteindre ce but.

Un débat s'est institué sur ce point. On a rappelé que par 41 voix contre 0 et 12 abstentions, le précédent Conseil Supérieur s'était prononcé pour l'égalité scientifique absolue entre les enseignements classique et moderne, cette égalité concernant les mathématiques et les sciences physico-chimiques. De plus, il a semblé que la fusion des élèves des deux enseignements serait pratiquement impossible avec des horaires différents. A une forte majorité, le Conseil a voulu respecter l'égalité scientifique et a refusé l'heure d'exercices pratiques de mathématiques demandée pour les diverses classes de l'enseignement moderne.

J'ai alors appelé l'attention du Conseil sur un fait bien connu. Dans les classes de Troisième A les élèves se partagent pour les mathématiques en deux groupes à peu près égaux numériquement. Les élèves du premier suivent leur professeur et profitent de son enseignement. Ceux du second ne participent pas au travail de la classe, ils résistent au professeur le plus désireux de les entraîner. Or c'est en Quatrième, en étudiant les deux premiers livres de géométrie que l'on commence vraiment à éveiller chez les élèves l'aptitude au raisonnement déductif. Si, après cette année d'initiation il y a un si grand nombre d'élèves qui se reconnaissent inaptes aux mathématiques, n'est-ce pas pour une part que le professeur chargé de l'enseignement en Quatrième n'a pu en deux heures par semaine insister suffisamment sur le détail des démonstrations, qu'il n'a pu les analyser avec assez de soin, qu'il lui a été impossible de faire traiter assez d'exercices très simples, assez d'applications pour former ses élèves. Ces considérations ont décidé le Conseil Supérieur à porter à 3 heures l'horaire des mathématiques en Quatrième.

Les mathématiques seront donc enseignées 2 heures par semaine en Sixième et en Cinquième et 3 heures par semaine en Quatrième et en Troisième aussi bien aux classiques qu'aux modernes.

L'enseignement en Seconde et en Première. Discussion du contre-projet. — Les raisons qui m'ont amené à déposer le contre-projet dont le lecteur trouvera les dispositions essentielles à la fin de ce compte rendu se ramènent à deux : 1° les classes devant réunir des élèves différant beaucoup par leurs aptitudes comme par leurs goûts ne permettront pas de donner l'enseignement dans des conditions satisfaisantes ; 2° le projet officiel me paraissait comporter une régression

considérable dans l'enseignement mathématique et par suite dans l'enseignement scientifique.

Après avoir rappelé la constatation dont les classes de Troisième A avaient déjà été l'objet, il était naturel de rechercher ce qui arrivera si on laisse réunir en Seconde et en Première des élèves très différents par leurs aptitudes et leur acquis. Le fossé qui sépare les deux parties de la classe se creusera davantage. Les faibles, ne pouvant être repris en mains, seront abandonnés à eux-mêmes. On peut craindre que, avec plus d'heures de mathématiques que dans les sections A et B du plan de 1902, avec des programmes plus élevés ils n'apprennent encore moins que leurs prédécesseurs. Quant aux élèves du premier groupe, ils feront moins de mathématiques que les élèves de la section latin-sciences ou de la section sciences-langues vivantes du plan de 1902. Eux aussi seront victimes du système proposé.

L'horaire prévu (3 heures en Seconde et 4 heures en Première) est nettement insuffisant pour permettre aux professeurs de préparer à suivre convenablement la classe de Mathématiques la masse des élèves moyens qui formeront plus tard la grande majorité, non seulement des candidats à l'Ecole Polytechnique, mais encore des candidats à l'Ecole Centrale, aux Ecoles des Mines, à l'Ecole des Ponts et Chaussées, aux nombreuses écoles scientifiques et qui deviendront aussi la presque totalité des dix mille étudiants de nos Facultés de Sciences et de leurs Instituts techniques. Avec des horaires insuffisants, dans les classes mal composées qu'on leur prépare, les professeurs de mathématiques déclarent par l'intermédiaire de leur représentant qu'ils ne répondent plus de pouvoir assurer convenablement la formation scientifique de la jeunesse française. Comme représentant des agrégés de mathématiques je n'ai pas hésité à dire que le projet soumis au Conseil Supérieur me paraissait consommer la ruine de l'enseignement scientifique et par cela même, affaiblir tout l'enseignement secondaire.

Pour mettre en évidence la diminution subie depuis 1902 par l'enseignement mathématique j'ai soumis au Conseil les résultats de deux comparaisons. En additionnant les heures pendant lesquelles un élève assiste par semaine à des classes de mathématiques successivement en Sixième, Cinquième, Quatrième, Troisième, Seconde et Première on trouve d'après les arrêtés de 1902, 13 heures pour un élève de l'une des sections latin-grec et latin-langues-vivantes, 22 h. 1/2 pour un élève de la section latin-sciences et 30 heures pour un élève de l'enseignement moderne. D'après le projet, pour les sections favorisées par le plan de 1902 on passe de 30 ou de 22 h. 1/2 à 17. Par contre un élève des sections les moins favorisées passerait de 13 à 17.

Ces chiffres ont été contestés. A cet effet, on a distingué les classes de Sixième, Cinquième, Quatrième et Troisième pour lesquelles il y a eu une diminution voulue. On a fait apparaître un gain dans les classes de Seconde et de Première en distrayant de l'enseignement mathématique les heures consacrées au dessin géométrique et en

imaginant, en quelque sorte, un élève fictif qui serait un élève moyen n'appartenant, dans le système de 1902, ni à une section ni à une autre.

Une autre comparaison a été faite en recherchant combien d'heures doivent être consacrées à l'enseignement des mathématiques dans un établissement moyen comportant avec le régime de 1902 une division et une seule de chaque section, les élèves des sections A et B du second cycle étant supposés réunis ainsi que les élèves des sections C et D. En tenant compte des classes de mathématiques et de philosophie on passe de 53 heures à 28 h. 1/2. C'est en perspective, dans un avenir prochain, la suppression de très nombreuses chaires de mathématiques.

Dans les diverses sections prévues par le projet, les enseignements étant beaucoup plus littéraires que scientifiques, il en sera nécessairement de même pour les Baccalauréats qui en seront la consécration. Il existe cependant de bons esprits rebelles au latin et aux langues vivantes. Devront-ils désormais renoncer à l'enseignement secondaire ? Seront-ils obligés de se diriger vers une école scientifique qui n'exige pas le Baccalauréat ou, par le moyen des équivalences, vers les Facultés de Sciences. L'Ecole Centrale a déjà un recrutement excellent dans les Ecoles d'Arts et Métiers. Si l'Ecole Polytechnique constate un jour que le niveau scientifique du concours d'admission s'abaisse sensiblement, que fera-t-elle ? Son Conseil de Perfectionnement recherchera les causes de ce fléchissement, il s'apercevra peut-être, en même temps, que d'excellentes dissertations françaises, parfois les meilleures du concours, ont pour auteurs des élèves de l'enseignement moderne. Alors, rien ne l'empêchera, en modifiant peut-être les épreuves d'admission, de ne plus exiger le Baccalauréat. Ce jour-là, un coup terrible serait porté à l'Enseignement secondaire.

Le contre-projet s'inspire de l'idée qu'un bon système d'éducation doit tenir compte des aptitudes. Celles-ci se manifestent déjà dans la classe de Troisième, quelquefois même plus tôt. Le contre-projet prévoit à partir de la Seconde, non une spécialisation mais simplement une orientation différente suivant les aptitudes. D'un côté il y aurait des sections plus littéraires que scientifiques, de l'autre des sections à peu près également littéraires et scientifiques.

Le contre-projet réalise de la façon la plus rigoureuse l'égalité scientifique entre les modernes et les classiques. En outre il allège très sensiblement les horaires et supprime les enseignements facultatifs dont l'expérience a trop souvent montré l'inefficacité peut-être parce qu'ils ne peuvent être l'objet d'aucune sanction au Baccalauréat. Il permet aux bons élèves des sections littéraires de passer aisément dans les classes scientifiques. Il assure ainsi aux meilleurs de nos élèves le moyen de faire des études littéraires aussi complètes que possible avant d'aborder la préparation aux écoles scientifiques, ce que le système de 1902 permettait bien en principe mais non en fait. Son auteur est convaincu que pour fortifier l'Enseignement secondaire il convient, tout en le maintenant à son rang éminent d'enseignement de culture, de faire en sorte qu'il n'entrave pas le libre épanouissement des diverses facultés.

L'un des inconvénients du projet officiel est qu'il laisse dans l'ombre la question du Baccalauréat et l'organisation de l'enseignement féminin. Ces deux questions devraient logiquement être étudiées en même temps que l'organisation de l'Enseignement secondaire masculin. Cette connexion est réalisée par le contre-projet. La section des humanités littéraires modernes aurait certainement une clientèle très importante dans nos lycées de filles.

Les quatre Baccalauréats prévus sont équivalents. Ils demanderont aux candidats les mêmes efforts. Personne ne pourra s'étonner qu'ils confèrent les mêmes prérogatives.

Le contre-projet a été soutenu par MM. le général GOSSOT, PETIT, APPEL, LAPIE et BRUNOT. Il a été combattu par MM. LE ROY, CROUZET, BERNÈS, PICARD, BEUDANT, BEAULAVON, SURAN, RANCÈS et VIAL. Je résume les arguments apportés dans les deux sens.

Il est certain que l'unité d'enseignement suppose une certaine communauté d'aptitudes, et il n'est pas moins certain que d'excellents esprits sont réfractaires aux raisonnements mathématiques les plus simples. En réunissant des élèves de qualités très différentes on risque d'abaisser le niveau de l'enseignement. Si au contraire le professeur s'adresse aux seuls élèves dont les aptitudes sont caractérisées, une fraction importante de la classe ne s'assimilera ni la matière ni les méthodes.

Dans les grandes écoles, la durée des études est limitée tandis que des nécessités impérieuses s'imposent à ceux qui ont la charge de les diriger. Les conquêtes de la science réagissent sur l'enseignement et viennent sans cesse l'accroître. D'où la nécessité d'une révision périodique des programmes d'entrée. Cette révision se traduit généralement par une augmentation des connaissances exigées. Il importe par suite de ne pas abaisser le niveau de l'enseignement scientifique dans nos lycées.

Les études scientifiques ne doivent-elles pas avoir leur part, toute leur part, dans une culture générale? Sans être diminuée en valeur, cette culture ne peut-elle être donnée de façon à permettre une adaptation ultérieure aux études que doivent poursuivre les élèves, en particulier dans les Facultés des Sciences? Ne peut-on vraiment concevoir deux cultures scientifiques, celle de l'honnête homme du vingtième siècle et celle du technicien scientifique? Le mélange des deux catégories d'élèves ne serait-il pas mauvais pour les deux?

En se plaçant à un autre point de vue on est frappé du fait que la civilisation moderne est surtout scientifique. La guerre aussi est de plus en plus scientifique et plus que jamais, la France doit pouvoir se défendre. Dans les luttes économiques du temps de paix la science joue aussi un rôle prépondérant. N'est-il pas excessivement dangereux de concevoir pour tous nos élèves un plan d'études où la culture littéraire écrase la culture scientifique? Et quand on élabore un plan d'études est-il raisonnable de ne pas penser aux examens qui en seront la consécration? Examiné de ce point de vue le contre-projet est très satisfaisant.

Il ne contient pas d'opposition entre les études littéraires et les études scientifiques. D'un côté prépondérance littéraire, de l'autre égalité entre les deux tendances. Peut-on vraiment exiger de nos élèves qu'ils fassent des études complètement désintéressées ? En réalité, tout système d'éducation doit considérer l'avenir de l'enfant. Pourquoi vouloir le divorce entre le système d'éducation et la vie ? Il convient de retenir ce qui est à la fois utile et formateur.

Le contre-projet respecte la liberté des élèves et offre l'avantage de donner aux parents comme aux enfants l'occasion de faire un choix, de prendre des résolutions, et cela est excellent. Le projet, lui, repose sur un principe de contrainte.

L'histoire donne de nombreux exemples de cette lutte entre la liberté et la contrainte en matière d'enseignement. La discussion actuelle n'est qu'une des phases de cette lutte. Non seulement un système d'éducation doit pourvoir l'enfant d'un minimum de connaissances indispensables, il doit aussi obtenir de lui le meilleur rendement. Il convient en outre de tenir compte en même temps que des aptitudes individuelles, des caractères intellectuels régionaux, auxquels il importe d'assurer un libre développement. En réalisant une harmonie d'organisation entre les études classiques et les études modernes, entre les sciences et les lettres, le contre-projet répond à tous ces besoins.

Je résume maintenant les arguments opposés au contre-projet. Lorsque, par des votes antérieurs, le Conseil Supérieur a marqué sa volonté d'établir l'égalité scientifique entre les enseignements classique et moderne, son but était double. D'une part il estimait qu'on ne devait plus rencontrer de littéraires sans culture scientifique ni de scientifiques sans culture littéraire. D'autre part il jugeait utile de faire l'expérience d'un système dans lequel l'enseignement scientifique ne serait plus une raison d'option. *Dès qu'on introduit plus de mathématiques dans une section on provoque la désertion des sections littéraires.* Cette crainte paraît avoir été la principale préoccupation des adversaires du contre-projet.

Sans doute, il faut tenir compte de la diversité des aptitudes, mais à quel âge s'éveillent-elles généralement ? Entre la 15^e et la 16^e année, c'est-à-dire après l'option proposée. Et dans la réalité le contre-projet ne conduit-il pas à donner plus d'heures de sciences aux forts, alors qu'il paraîtrait peut-être plus naturel d'en donner au contraire plus aux faibles.

Si le développement des sciences exige un refoulement continu des connaissances du haut de l'enseignement vers le bas, ne sera-t-on pas à la longue, amené à introduire dans les programmes des connaissances scientifiques qui dépasseront de beaucoup les facultés des élèves ? Un enseignement ainsi conçu deviendrait un ensemble de règles, de formules, qui en ferait plus un apprentissage qu'un instrument de culture. Il faut résolument résister à cette tendance et s'obstiner à la formation d'une élite. Cette élite est la même pour les lettres

que pour les sciences. Avec les sections prévues par le contre-projet, bien que les heures réservées aux études littéraires soient à peu près les mêmes dans les sections littéraires que dans les sections scientifiques, les élèves de ces dernières négligeraient les études littéraires.

Les sciences doivent, en réalité, être étudiées dans les deux sections et les humanités ne doivent pas être littéraires ou scientifiques, elles doivent être littéraires et scientifiques.

Le contre-projet ne tient aucun compte de certaines des décisions déjà prises par le Conseil Supérieur. En ce qui concerne le Baccalauréat, notamment, il a été décidé qu'une épreuve de langue vivante serait imposée à tous les candidats.

Le contre-projet tient compte, non seulement des aptitudes, mais de la carrière à laquelle se destine l'élève. Cette considération utilitaire est mauvaise. L'enseignement secondaire doit être, avant tout, désintéressé, il doit être nettement et exclusivement formateur. Il faut qu'aucune pensée de carrière ne vienne influencer sur le choix d'une section.

Il faut de l'unité dans la formation des esprits. S'abandonner trop tôt à une vocation est une forme de la paresse.

Enfin il convient de faire confiance aux professeurs, ils sauront bien entraîner leurs classes et obtenir des résultats satisfaisants malgré la diversité des aptitudes et des tendances de leurs élèves. Il serait prématuré de favoriser dès l'âge de 14 ou de 15 ans l'épanouissement des aptitudes. On peut d'ailleurs comparer les aptitudes et inaptitudes à des difformités ou à des insuffisances de développement physique, auxquelles il faut remédier par des soins, des régimes et des moyens appropriés. On peut encore les comparer aux inégalités sociales dont l'effet doit être atténué par une bonne législation. L'éducateur doit tendre à rapprocher tous les esprits d'un même type, à leur donner une culture normative.

Par 23 voix contre 18 la Commission de l'Enseignement secondaire a décidé de ne pas prendre en considération le contre-projet présenté par le représentant des agrégés de mathématiques. Je dois ajouter que dans les 23 voix opposées au contre-projet se trouvent huit des dix voix des représentants de l'Enseignement secondaire. Seule, la voix de M. BONIN, représentant scientifique des professeurs de collèges, est venue s'ajouter à la mienne.

Sur ma proposition, le Conseil Supérieur a porté de 3 heures à 4 heures l'horaire des mathématiques dans les classes de Seconde (1). Par contre le Conseil ne m'a pas suivi quand je lui ai proposé de porter à 4 h. 1/2 la part des mathématiques dans la classe de Première.

La définition des lignes trigonométriques a disparu du programme

(1) En définitive, les mathématiques seront enseignées 2 heures par semaine en Sixième et en Cinquième, 3 heures par semaine en Quatrième et en Troisième, 4 heures par semaine en Seconde et en Première.

de géométrie. Trop souvent l'introduction prématurée de la trigonométrie nuit à l'enseignement de la géométrie. Les professeurs de physique donneront les définitions qui leur seront utiles.

H. COMMISSAIRE.

**Projet d'organisation de l'Enseignement secondaire
soumis au Conseil Supérieur de l'Instruction publique**

I. — Classes de Sixième, Cinquième, Quatrième et Troisième : mêmes horaires et mêmes programmes que dans le projet officiel. Toutefois les élèves de l'enseignement moderne seraient, comme on l'a fait jusqu'ici, placés dans des divisions distinctes.

II. — En sortant de la classe de Troisième, les élèves choisiraient entre un enseignement plus littéraire que scientifique et un enseignement à peu près également littéraire et scientifique.

Les horaires des classes de Seconde et de Première seraient les suivants :

	Humanités littéraires		Humanités scientifiques		Moderne littéraire		Moderne scientifique	
	Seconde	Première	Seconde	Première	Seconde	Première	Seconde	Première
Français.....	3	3	3	3	6	6	5	5 1/2
Latin.....	4	4	4	4	»	»	»	»
Grec.....	4	4	»	»	»	»	»	»
Histoire.....	2	2	2	2	2	2	2	2
Géographie.....	1	1	1	1	1	1	1	1
Langues vivantes	2	2	2	2	4 + 2	4 + 2	3 + 2	3 + 2
Mathématiques...	3	4	5	5 1/2	3	4	5	5 1/2
Physique, Chimie	2 1/2	3	2 1/2	3	2 1/2	3	2 1/2	3
Manipulations...	»	»	1 1/2	1 1/2	»	»	1 1/2	1 1/2
	21 1/2	23	21	22	20 1/2	22	22	23 1/2

Pour les enseignements scientifiques les élèves des sections humanités pourraient être réunis aux élèves des sections modernes de même nom.

III. — Des séances d'explication des œuvres d'art communes aux élèves des diverses sections pourraient être constituées dans les classes de Seconde et de Première à raison d'une demi-heure par semaine.

IV. — Les études seraient couronnées par des Baccalauréats carac-

térisés chacun par quatre épreuves écrites affectées de coefficients égaux :

Humanités littéraires	Humanités scientifiques	Moderne littéraire	Moderne scientifique
Français	Français	Français	Français
Latin	Latin	1 ^{re} Langue	1 ^{re} Langue
Grec	Mathématiques	2 ^e Langue	Mathématiques
Mathématiques	Physique	Mathématiques	Physique

Toutes les matières du programme feraient l'objet d'interrogations à l'oral.

V. — Aucun enseignement ne serait facultatif.

VI. — Les programmes scientifiques seraient les mêmes dans les diverses sections.